

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE Commune de DREUIL Les AMIENS

Arrêté portant permission de voirie

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de SOGETREL en date du 30 Juin 2023 qui souhaite effectuer des travaux de pose de PVC sur les réseaux de télécommunications en occupant temporairement le domaine public au carrefour de la rue Victor Hugo et de l'Avenue Jules Ferry ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux ;

- A R R Ê T E -

Article 1 : Du 2 Août au 31 Août 2023, la société SOGETREL est autorisée à procéder à la pose de PVC en trottoir au carrefour de la rue Victor Hugo et de l'avenue Jules Ferry

Article 2 : Le permissionnaire a la charge exclusive de la signalisation de son chantier. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux

Article 3 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances

Article 4 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Somme et à Monsieur le Directeur Départemental de la Police Nationale

Fait à Dreuil-lès-Amiens, le 2 Août 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Gauthier MANGOT

A blue circular official stamp of the Mairie de Dreuil-lès-Amiens, Somme, is overlaid with a handwritten signature in black ink.